

2024-1857
2025-02-11

(L'étiquette du contenant)

GROUPE	7	HERBICIDE
--------	---	-----------

LOROX^{MD} L
HERBICIDE

Ce produit permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables indiquées sur l'étiquette dans les cultures suivantes : carotte, pomme de terre, panais, asperge, céleri, et brise-vent.

EN SUSPENSION LIQUIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'USAGE

CONTENU NET : 10 L, 947 L

No D'HOMOLOGATION 16279 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Linuron 0,48 kg/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0145 % à titre d'agent de conservation.

Tessenderlo Kerley Inc.
2910 N. 44th Street Suite 100
Phoenix, Arizona 85018 USA
Téléphone: (602) 889-8397

MISES EN GARDE :

• GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une combinaison en coton par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.
- Des systèmes fermés sont requis pour le mélange et le chargement. Un système fermé permet de retirer un pesticide de son contenant original et de rincer, mélanger, diluer et transférer le produit avec des boyaux, des tuyaux et des raccords suffisamment étanches pour prévenir toute exposition au pesticide ou à la solution de rinçage. Aucun rinçage n'est requis si le pesticide est utilisé sans être dilué.
- Durant l'application, utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, dispositif de filtration des poussières et des embruns ou dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.
- Limiter à [77 kg p.a.] la quantité de produit manipulée par jour par personne lors du mélange, du chargement et de l'application par rampe de pulvérisation. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.
- NE PAS entrer ou laisser entrer les travailleurs dans les sites traités pendant le délai de sécurité (DS), selon les tableaux suivants.

Délais de sécurité (DS)

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité et/ou délai d'attente avant la récolte
Pomme de terre	Toutes les activités	4 jours
Asperge	Toutes les activités	4 jours
Carotte	Dépistage	8 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
Céleri	Dépistage	10 jours
	Toutes les autres activités	4 jours
Panais	Récolte	60 jours
	Dépistage	9 jours
	Toutes les autres activités	2 jours

Brise-vent	Toutes les activités	6 jours
------------	----------------------	---------

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIER SOINS

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CASE DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale / territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial / territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial / territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

(L'étiquette de la brochure)

GROUPE	7	HERBICIDE
--------	---	-----------

LOROX^{MD} L

HERBICIDE

Ce produit permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables indiquées sur l'étiquette dans les cultures suivantes : carotte, pomme de terre, panais, asperge, céleri, et brise-vent.

EN SUSPENSION LIQUIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'USAGE

CONTENU NET : 10 L, 947 L, 1000 L

No D'HOMOLOGATION 16279 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Linuron 0,48 kg/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0145 % à titre d'agent de conservation.

Tessengerlo Kerley Inc.
2910 N. 44th Street Suite 100
Phoenix, Arizona 85018 USA
Téléphone: (602) 889-8397

MISES EN GARDE:

• GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une combinaison en coton par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.
- Des systèmes fermés sont requis pour le mélange et le chargement. Un système fermé permet de retirer un pesticide de son contenant original et de rincer, mélanger, diluer et transférer le produit avec des boyaux, des tuyaux et des raccords suffisamment étanches pour prévenir toute exposition au pesticide ou à la solution de rinçage. Aucun rinçage n'est requis si le pesticide est utilisé sans être dilué.
- Durant l'application, utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, dispositif de filtration des poussières et des embruns ou dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.
- Limiter à [77 kg p.a.] la quantité de produit manipulée par jour par personne lors du mélange, du chargement et de l'application par rampe de pulvérisation. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.
- NE PAS entrer ou laisser entrer les travailleurs dans les sites traités pendant le délai de sécurité (DS), selon les tableaux suivants.

Délais de sécurité (DS)

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité et/ou délai d'attente avant la récolte
Pomme de terre	Toutes les activités	4 jours
Asperge	Toutes les activités	4 jours
Carotte	Dépistage	8 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
Céleri	Dépistage	10 jours
	Toutes les autres activités	4 jours
Panais	Récolte	60 jours
	Dépistage	9 jours
	Toutes les autres activités	2 jours

Brise-vent	Toutes les activités	6 jours
------------	----------------------	---------

PREMIER SOINS

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non respect de règles suivantes:

Ne pas appliquer le produit (sauf tel que recommandé pour la culture en question) ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes à protéger ni dans leur voisinage, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, dans les entrées, sur les courts de tennis ou autres endroits analogues.

Aussitôt après l'usage, nettoyer l'outillage de traitement pour en éliminer toute trace de l'herbicide LOROX L. Rincer réservoir, pompe, boyaux et rampe en changeant d'eau plusieurs fois après avoir enlevé les buses et tamis (que l'on doit nettoyer à part).

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'herbicide LOROX L uniquement selon les recommandations figurant sur cette étiquette.

L'herbicide LOROX L est un herbicide en suspension liquide qui doit être mélangé à de l'eau et appliqué en pulvérisation pour une suppression sélective des mauvaises herbes. Il ne corrode pas l'outillage; il est non volatil et ininflammable.

L'herbicide LOROX L supprime de façon sélective les mauvaises herbes annuelles telles que :

Graminées

Digitaire
Sétaire verte
Sétaire glauque
Panic capillaire
Pied-de-coq¹

Mauvaises herbes à larges feuilles

Céraiste vulgaire
Chénopode
Renouée des oiseaux
Chénopode blanc
Amarante à racine rouge
Pourpier
Petite herbe à poux
Bourse-à-pasteur
Renouée
Tabouret des champs
Laiteron potager
Renouée liseron
Vélar fausse giroflée
Abutilon¹

¹ Suppression partielle

Pour supprimer les mauvaises herbes dans les céréales, se référer à la section de l'étiquette portant sur les céréales.

NOTE :

L'herbicide LOROX L ne supprime pas les mauvaises herbes vivaces bien établies.

L'herbicide LOROX L ne supprime pas les mauvaises herbes ci-dessus qui sont résistantes à la triazine. L'herbicide LOROX L ne supprime pas l'amarante de Powell (*Amaranthus powellii*).

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Mélange en Cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Tessengerlo Kerley Inc. au (602) 889-8397 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur pour emprises ou d'un équipement portatif.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture/site	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marins d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1m	Plus de 1m	Moins de 1m	Plus de 1m	
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre, brise-vent	5	1	1	1	4
	Carottes, panais	4	1	1	1	3
	Asperges, céleri	5	1	1	1	3

Lorsque les cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UTILISATION EN PRÉLEVÉE

(carottes et pommes de terre)

Le sol doit être bien préparé et exempt de débris et de mottes. Semer à la profondeur voulue sur un lit de semence plat ou soulevé pour que la récolte ne soit pas endommagée. Le traitement supprime les plantules de mauvaises herbes annuelles. On obtient les meilleurs résultats lorsque le sol est suffisamment humide et qu'il y a assez d'humidité sous forme de pluie ou d'irrigation (habituellement de 3 à 5 cm) pendant les 7 à 10 jours qui suivent le traitement pour que le produit atteigne les racines des mauvaises herbes en germination. Si l'humidité est insuffisante pour activer le produit ou si le sol devient encroûté avant la levée de la culture, il faut faire un binage rotatif peu profond (2 à 4 cm) après la levée de la récolte, mais avant que les mauvaises herbes s'établissent. Sinon, éviter de cultiver ou de déranger le terrain traité. Ne pas recouvrir de terre la bande traitée lorsqu'on cultive entre les rangs.

NOTE : Si l'application est suivie de pluies très fortes, il peut résulter de graves dommages pour les carottes et les pommes de terre.

UTILISATION EN POSTLEVÉE

(carottes et brise-vent)

Les mauvaises herbes annuelles en pleine croissance et les plantules des mauvaises herbes en germination sont supprimées au contact. Lorsque l'on recommande d'ajouter un agent tensio-actif au mélange à pulvériser, le diluer dans 10 parties d'eau et l'ajouter comme dernier ingrédient dans le réservoir presque plein.

DOSES À UTILISER ET RESTRICTIONS QUANT AU TYPE DE SOL :

Toutes les doses indiquées s'appliquent à un traitement général. Pour une application en bandes, les diminuer proportionnellement. Par exemple, pour une bande 30 cm sur 90 cm de rang, utiliser 1/3 de la dose pour traitement général. Lorsque des doses limites sont indiquées, utiliser la dose inférieure pour les sols légers (pauvres en argile ou en matière organique) et la dose la plus élevée pour les sols lourds. **NE PAS UTILISER SUR LES SOLS SABLEUX OU DE NATURE GROSSIÈRE, ET À FAIBLE TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE, AU RISQUE D'ENDOMMAGER LA CULTURE.**

ÉQUIPEMENT :

Utiliser en pulvérisateur à rampe fixe bien calibré pour assurer un débit constant. L'ouverture des tamis doit être de 50 mailles ou moins. Agiter par voie mécanique ou hydraulique. Si l'on emploie une conduite de dérivation ou de retour, cette dernière doit aller jusqu'au fond du réservoir pour réduire la formation de mousse.

RÉENSEMENCEMENT :

On peut réensemencer les mêmes cultures de carotte, de panais ou de pomme de terre dans des champs qui ont été traités avec l'herbicide LOROX L si l'ensemencement initial n'a pas produit une récolte sur pied. Ne pas traiter à nouveau le champ par une deuxième application au cours de la même année. Bien travailler le sol avant de semer de nouveau. À l'exception d'une récolte sur pied ratée telle que décrite précédemment, ne pas semer de carottes, de panais, de pommes de terre, ou ne pas transplanter de céleri dans les 12 mois suivant l'application d'herbicide LOROX L. Ne pas semer d'autres cultures sur les parties traitées dans les 4 mois suivant l'application (ou tel que prescrit) pour ne pas endommager les cultures.

ATTENTION :

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide LOROX L est un herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LOROX L et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LOROX L ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise

herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec Tessenderlo Kerley au 1-800-525-2803.

USAGE SÉLECTIF SUR LES RÉCOLTES

POMMES DE TERRE

Application en prélevée :

Effectuer un seul traitement général avec l'herbicide LOROX L à raison de 2,25 à 3,7 L par hectare (voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol") après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée de la culture. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L par ha) pour que l'application soit uniforme. Si le hersage ou le buttage des lits est nécessaire, appliquer le produit après cette opération. En outre, l'appliquer avant que les graminées atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles atteignent 15 cm de hauteur. Ne pas l'appliquer après la levée des pommes de terre. Utiliser les doses élevées de l'herbicide LOROX L pour supprimer les graminées.

POMMES DE TERRE (Est du Canada seulement)

L'HERBICIDE LOROX L plus l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM*

Pour les pommes de terre, il est recommandé d'effectuer un traitement avec l'herbicide LOROX L et l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM*. Ces produits, utilisés en pré-émergence, peuvent être mélangés en réservoir ou appliqués séparément pour supprimer une grande variété de mauvaises herbes à feuilles et de graminées annuelles dont la morelle d'Amérique. Le souchet est supprimé par l'application de ces produits séparément.

TAUX :

Pour tous les traitements, appliquer 1,9 à 2,3 L/ha de l'herbicide LOROX L et 1,25 à 1,75 L/ha de l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM*.

En prélevée :

Appliquer les deux produits mélangés en réservoir dans 70 à 135 L d'eau par hectare.

Applications séparées :

Appliquer l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM* avant la plantation, puis l'herbicide LOROX L en pré-émergence.

Appliquer en bandes ou en traitement général avant la levée de la culture et des mauvaises herbes.

Suivre rigoureusement les instructions pour l'incorporation sur l'étiquette de l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM*.

NOTE : Ne pas utiliser le mélange en réservoir l'herbicide LOROX L et l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM* sur des pommes de terre de type Superior. Ne pas utiliser l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM* sur du fumier, un sol tourbeux ou riche en matière organique ni sur un sol sableux ou grossier, pauvre en matière organique. Ne pas incorporer au sol le mélange en réservoir de l'herbicide LOROX L et de l'herbicide DUAL* MAGNUM* ou l'herbicide DUAL* II MAGNUM*. Ne pas utiliser sur un sol craquelé ou si les pommes de terre sont sorties de terre.

ASPERGES

Application de prélevée :

Effectuer un seul traitement avec l'herbicide LOROX L à raison de 3,4 L/ha immédiatement après le premier labourage avec un cultivateur à disque, avant que les asperges soient sorties de terre. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L/ha) pour que le traitement soit uniforme. Répéter le traitement, au besoin, après la dernière coupe.

CAROTTES

Application en prélevée :

Effectuer une seule application à raison de 1,1 à 2,25 L de l'herbicide LOROX L dans 225 à 335 L d'eau par ha de terre traitée. Appliquer en bandes ou en traitement général après la plantation (à au moins 1 cm de profondeur), mais avant la levée des carottes. Voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol".

NOTE : L'application de la dose maximale en prélevée peut endommager la culture.

Application en postlevée :

Si les carottes n'ont PAS été traitées en prélevée, effectuer une seule application de l'herbicide LOROX L en pulvérisation non dirigée lorsqu'elles ont deux feuilles complètes ou plus (8 à 15 cm de hauteur). Utiliser 2,25L dans 225 à 335 L d'eau par hectare de terre traitée. Utiliser cette dose lorsque les mauvaises herbes ne sont encore que des plantules et lorsqu'elles sont bien établies. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles atteignent 15 cm de hauteur.

Pulvériser le produit à une pression de 175 à 275 kPa; ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa au risque d'endommager la culture. Ne pas appliquer l'herbicide LOROX L mélangé en réservoir avec une huile ou avec un agent tensio-actif, ni lorsque la température est supérieure à 32°C au risque d'endommager la culture.

Traitement combiné de prélevée et de postlevée :

Appliquer l'herbicide LOROX L en prélevée à raison de 1,25 L par hectare, puis effectuer une deuxième application à raison de 2,25 L par hectare à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en prélevée et en postlevée dans les carottes.

NOTE : Si l'application est suivie de fortes pluies, il peut en résulter de graves dommages pour la culture.

PANAIS (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée : Appliquer l'herbicide LOROX L en traitement en bandes ou général après l'ensemencement à raison de 1,3 à 1,9 L/ha sur les sols limoneux ou argileux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,9 à 2,5 L/ha sur la terre noire et les sols argileux ayant un niveau moyen de matière organique.

Application en postlevée : Appliquer l'herbicide LOROX L à raison de 1,9 à 2,5 L/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX L dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommager la culture. La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture.

L'Herbicide Lorox L peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut être appliquée après l'herbicide Lorox L en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risqué d'endommager la culture. NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR L'HERBICIDE LOROX L AVEC UNE HUILE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.

Traitement combiné de prélevée et de postlevée :

Appliquer l'herbicide LOROX L en prélevée à raison de 1,25 L par hectare, puis effectuer une deuxième application à raison de 1,9 L en postlevée par hectare maximum à au MOINS 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. NE PAS effectuer plus de deux applications et NE PAS appliquer plus que les doses recommandées.

Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

CÉLERI :

Application en postlevée : Appliquer 1,9 à 3,5 L/ha aux transplants dès qu'une nouvelle croissance a commencé. Une décoloration temporaire peut se produire. Voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au type de sol". Ne pas effectuer plus d'une application par année.

BRISE-VENT DANS L'OUEST DU CANADA

(Caragan, frêne vert, orme de Sibérie, orme d'Amérique, érable negundo, peuplier, saule, épinette blanche, épinette du Colorado et pin sylvestre)

Effectuer un seul traitement de 4,5 L de l'herbicide LOROX L par hectare. Appliquer seulement en pulvérisation dirigée sous les arbres et arbustes plantés depuis au moins un an, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur et avant l'éclosion des bourgeons au printemps.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Tessenderlo Kerley Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Tessenderlo Kerley Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE INTENSIVE DE PEUPLIER À ROTATION COURTE DANS L'OUEST CANADIEN:

Effectuer un seul traitement de 4,5 L de l'herbicide LOROX L par hectare dans 225 à 450 L d'eau/ha. Appliquer seulement en pulvérisation dirigée sous les arbres et arbustes plantés depuis au moins un an, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur et avant l'éclosion des bourgerons au printemps.

Doses maximales d'application et scénarios pour les utilisations

Site ou culture	Taux maximal (kg p.a./ha)	Calendrier d'application	Nombre d'applications par année	Intervalle entre les applications
Pomme de terre	1,78	Prélevée	1	Sans objet
Asperge	1,63	a. Prélevée seulement OU b. Post récolte seulement	1	Sans objet
Carotte	1,08	a. Prélevée seulement OU b. Post récolte seulement	1	Sans objet
	0,6 (prélevée) 1,08 (postlevée)	OU c. Prélevée et postlevée	1 (prélevée) et 1 (postlevée)	14 jours

Céleri	1,68	Postlevée	1	Sans objet
Panaïs	1,2	a. Prélevée seulement OU b. Post récolte seulement	1	Sans objet
	0,6 (prélevée) 0,9 (postlevée)	OU c. Prélevée et postlevée	1 (prélevée) et 1 (postlevée)	14 jours
Brise-vent	2,16	Prélevée (stade dormant). Appliquer en pulvérisation dirigée sous les arbres âgés d'au moins 1 an, avant que les mauvaises herbes n'atteignent 10 cm de hauteur, et éviter tout contact avec les feuilles.	1	Sans objet

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale / territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial / territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial / territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

md/mc Marques déposées/de commerce de Tessengerlo Kerley Inc.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

2026-0545

2026-05-29

LABEL BOOKLET

GROUPE

7

HERBICIDE

HERBICIDE

LOROX^{MD} L

UTILISER SEULEMENT EN CAS D'URGENCE. CE PRODUIT DOIT ÊTRE VENDU ET UTILISÉ EN SASKATCHEWAN POUR SUPPRIMER LA MOUTARDE DES CHAMPS (*Sinapis arvensis* L.) DANS LA CORIANDRE ET LE CARVI DU 29 MAI 2026 JUSQU'AU 28 MAI 2027.

SUSPENSION LIQUIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 10 L, 100 L, 947 L, 1 000 L

N° D'HOMOLOGATION 16279 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Linuron 0,48 kg/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0145 % à titre d'agent de conservation.

Tessengerlo Kerley Inc.
2910 N. 44th Street Suite 100
Phoenix, Arizona 85018 États-Unis
Téléphone : 602 889-8397

MISES EN GARDE :

- **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une combinaison en coton par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.
- Des systèmes fermés sont requis pour le mélange et le chargement. Un système fermé permet de retirer un pesticide de son contenant original et de rincer, mélanger, diluer et transférer le produit avec des boyaux, des tuyaux et des raccords suffisamment étanches pour prévenir toute exposition au pesticide ou à la solution de rinçage. Aucun rinçage n'est requis si le pesticide est utilisé sans être dilué.
- Durant l'application, utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, dispositif de filtration des poussières et des brouillards ou dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.
- Limiter à [77 kg p.a.] la quantité de produit manipulée par jour par personne lors du mélange, du chargement et de l'application par rampe de pulvérisation. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.
- **NE PAS** entrer ou laisser entrer les travailleurs dans les sites traités pendant le délai de sécurité (DS), selon les tableaux suivants.

Délais de sécurité pour les utilisations

Culture	Activité après traitement	DS
Coriandre et carvi	Postlevée	Dépistage : 6 jours Toutes les autres activités : 12 heures

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de

rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect de règles suivantes :

NE PAS appliquer le produit (sauf tel que recommandé pour la culture en question) ni vider ou rincer l'équipement sur les arbres ou autres plantes à protéger ni à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. NE PAS appliquer sur les pelouses, sur les allées, dans les entrées, sur les terrains de tennis ou autres endroits analogues.

Aussitôt après l'usage, nettoyer l'outillage de traitement pour en éliminer toute trace de l'herbicide LOROX L. Rincer réservoir, pompe, boyaux et rampe en changeant d'eau plusieurs fois après avoir enlevé les buses et tamis (que l'on doit nettoyer à part).

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'Herbicide LOROX L uniquement selon les recommandations figurant sur cette étiquette.

L'Herbicide LOROX L est un herbicide en suspension liquide qui doit être mélangé à de l'eau et appliqué en pulvérisation pour une suppression sélective des mauvaises herbes annuelles. Il ne corrode pas l'équipement; il est non volatil et ininflammable.

L'Herbicide LOROX L supprime de façon sélective les mauvaises herbes annuelles telles que :

Graminées

Digitaire
Sétaire verte
Sétaire glauque
Panic capillaire
Pied-de-coq¹

Mauvaises herbes à feuilles larges

Céraiste
Chénopode
Renouée des oiseaux
Chénopode blanc
Amarante à racine rouge
Pourpier
Petite herbe à poux
Bourse-à-pasteur
Renouée
Tabouret des champs
Laiteron potager
Renouée liseron
Vélar fausse-girolée
Abutilon¹

¹ Suppression partielle

REMARQUE :

L'Herbicide LOROX L ne supprime pas les mauvaises herbes vivaces bien établies.

L'Herbicide LOROX L ne supprime pas les mauvaises herbes ci-dessus qui sont résistantes à la triazine.

L'Herbicide LOROX L ne supprime pas l'amarante de Powell (*Amaranthus powellii*).

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Mélanges en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Tessengerlo Kerley Inc. au 602 889-8397 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (S572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur pour emprises ou d'un équipement portatif.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Zones tampons de pulvérisation pour les utilisations

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Coriandre et carvi	3	1	S.O.	S.O.	2

S.O. = Sans objet (Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats estuariens/marins sont sans objet pour les utilisations homologuées uniquement dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) et à l'intérieur et la région de Peace River en Colombie-Britannique.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DOSES À UTILISER ET RESTRICTIONS QUANT AU TYPE DE SOL :

Toutes les doses indiquées s'appliquent à un traitement généralisé. Pour une application en bandes, les diminuer proportionnellement. Par exemple, pour une bande de 30 cm sur 90 cm de rang, utiliser 1/3 de la dose pour le traitement généralisé. Lorsque des intervalles de doses sont indiqués, utiliser la dose inférieure pour les sols légers (pauvres en argile ou en matière organique) et la dose supérieure pour les sols lourds. NE PAS UTILISER SUR LES SOLS SABLEUX OU DE NATURE GROSSIÈRE ET À FAIBLE TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE AU RISQUE D'ENDOMMAGER LA CULTURE.

ÉQUIPEMENT :

Utiliser un pulvérisateur à rampe fixe bien calibré pour assurer un débit constant. L'ouverture des tamis doit être égale ou supérieure à 50 mailles ou plus. Agiter par voie mécanique ou hydraulique. Si l'on emploie une conduite de dérivation ou de retour, cette dernière doit aller jusqu'au fond du réservoir pour réduire la formation de mousse.

RÉENSEMENCEMENT :

Bien travailler le sol avant de semer de nouveau. NE PAS semer d'autres cultures sur les parties traitées dans les 4 mois suivant l'application (ou tel que prescrit) pour NE PAS endommager les cultures. À l'exception d'une récolte sur pied ratée, NE PAS semer de carottes, de panais, de pommes de terre, ou NE PAS transplanter de céleri dans les 12 mois suivant l'application d'herbicide LOROX L.

ATTENTION :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide LOROX L est un herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide LOROX L et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide LOROX L ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Tessenderlo Kerley au 1 800 525-2803.

USAGE SÉLECTIF SUR LA CORIANDRE ET LE CARVI

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Tessenderlo Kerley Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Tessenderlo Kerley Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CORIANDRE et CARVI :

POSTLEVÉE : Appliquer 1,25 à 1,66 L/ha pour la suppression de la moutarde des champs. Effectuer une seule application par année. Appliquer sur la coriandre et le carvi au stade de 2 à 4 feuilles; appliquer sur la moutarde des champs du stade du cotylédon à celui de la quatrième feuille.

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 100 L d'eau/ha. **NE PAS** appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte des semences.

NE PAS récolter les feuilles pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, des restrictions quant au type de sol et/ou des précautions reliées à l'utilisation de ce produit.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Les contenants recyclables

Élimination du contenant : **NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression.
Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

MD/MC Marques déposées/de commerce de Tessengerlo Kerley Inc.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.